

La Belgique est-elle un Etat artificiel ?

La notion de « nation » n'existait pas au Moyen Age. Les populations se définissaient avant tout par rapport à leur seigneur. Un exemple concret : furieux de l'alliance de son vassal le comte de Flandre avec l'Angleterre, Philippe le Bel (roi de France) l'emprisonne et occupe le comté. Soutenus par des troupes namuroises, les bourgeois et artisans remportent la victoire le 11 juillet 1302 contre les chevaliers français. A cette époque, le terme « Flamand » désigne les habitants du comté de Flandre, qu'ils parlent français ou la langue locale. Et les frontières de ce comté n'ont rien à voir avec l'actuelle Flandre : il regroupait alors les provinces de Flandre occidentale et Flandre orientale, la Zélande (qui appartient aujourd'hui aux Pays-Bas) et une partie de la région du Nord-Pas de Calais français. Il est donc surprenant de voir l'attachement des nationalistes flamands à la date du 11 juillet...

C'est à partir du 15^{ème} siècle que nos principautés, comtés et duchés commencent à se regrouper les uns les autres sous l'impulsion des ducs de Bourgogne, et à avoir une histoire commune. Le meilleur exemple est le blason de la province de Namur avec le lion flamand qui montre que les comtés de Flandre et de Namur ne formaient qu'une seule entité.

Au 16^{ème} siècle, nos provinces intègrent le grand empire de Charles-Quint (né à Gand en 1500) qui nomme sa tante Marguerite d'Autriche, puis sa sœur Marie de Hongrie gouvernantes des Pays-Bas. Les choses se passent moins bien sous le règne de Philippe II avec la répression de son gouverneur le duc d'Albe.

Une nouvelle étape est franchie à la fin du 16^{ème} siècle avec deux Etats antagonistes : la république des Provinces-Unies (les actuels Pays-Bas) et les Pays-Bas méridionaux (l'actuelle Belgique moins la principauté de Liège). L'opposition entre ces deux Etats est surtout religieuse. Le traité d'Utrecht en 1713 nous attribue aux Habsbourg d'Autriche. Capitale des Pays-Bas autrichiens, Bruxelles bénéficie de la construction de la place Royale, de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, du palais de Charles de Lorraine, de la place des Martyrs, etc.

La révolution de 1830 n'était pas un coup d'essai des Belges. Ainsi, en 1789, il y avait déjà eu une révolution à l'égard du pouvoir autrichien qui a abouti aux très brefs « Etats-Belgiques-Unis » (pour reprendre le terme officiel). Mais l'armée autrichienne est ensuite revenue en force et a repris le pouvoir. C'est lors de cette révolution que les couleurs noir, jaune et rouge sont apparues. Si le terme « Belgique » a été repris de façon officielle à partir de 1789, on ne peut contester qu'à l'exception de la principauté de Liège, Flamands, Wallons et Bruxellois ont une histoire commune bien avant la fin du 18^{ème} siècle.

De 1794 à 1815, les provinces belges et la principauté de Liège sont annexées par la France qui transforme radicalement nos institutions. Suite à la bataille de Waterloo, le Congrès de Vienne de 1815 offre le Benelux actuel (Belgique, Pays-Bas et grand-duché de Luxembourg) au roi Guillaume d'Orange qui crée la Société Générale, les universités de Gand et Liège. Mais malgré les progrès sociaux et économiques sous le régime hollandais, le mécontentement monte chez les Belges.

Geert Van Istendael fait remarquer dans son livre « Le labyrinthe belge » : *« Depuis la conquête de nos provinces par les Espagnols, depuis la fin du 16^{ème} siècle donc, nos lois nous arrivaient de villes lointaines, inconnues et insolites, comme Madrid ou Vienne. C'est le sort historique que Flamands et Wallons ont partagé, ce qui explique en partie pourquoi personne n'est plus semblable au Wallon que le Flamand, et vice-versa ».*

Même constat du côté francophone par Alain Destexhe dans son livre « 50 dates-clés de l'histoire de Belgique » : *« Les Belges ont, en grande partie du moins, une vieille histoire commune qui remonte au 15^{ème} siècle et aux ducs de Bourgogne. L'appartenance linguistique ou communautaire n'y a longtemps joué aucun rôle. Comme le souligne Jean Stengers, les peuples flamands et wallons sont des sous-produits de la Belgique. Il y a bien eu des Belges qui se sont sentis comme tels bien avant 1830. Le mouvement flamand ne naît qu'après la révolution et il reste pendant longtemps, au moins jusque la première guerre mondiale, profondément belge et patriotique. Les termes « Flamands » et « Flandre » ne s'imposent peu à peu qu'à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle pour désigner une entité plus large que l'historique comté de Flandre. Loin d'être un Etat formé de toute pièce par les puissances européennes en 1830, la Belgique est le résultat d'une révolution dont les conséquences ont été imposées à ces mêmes puissances ».*

En effet, la révolution belge entraîne le départ des Hollandais et l'indépendance de la Belgique est proclamée le 4 octobre 1830. La plupart des grandes puissances (dont la Russie et la Prusse) désapprouvent

cette décision. Seule l'Angleterre préférerait l'indépendance de notre pays à une éventuelle annexion par la France. Notons que les Belges morts des combats de 1830 reposent dans la crypte située au centre de la place des Martyrs à Bruxelles.

Oui, la Belgique est un Etat artificiel (car son indépendance a été votée par le Congrès National et non par un référendum) comme tous les Etats (y compris la France) qui sont des créations politiques ou royales.

Mon point de vue rejoint celui de Jean-Marie Gillet dans son livre « Les étonnantes origines de la querelle linguistique en Belgique » : *« L'illusion est de croire qu'il existe des Etats naturels, des Etats de bonne qualité, et d'autres qui seraient artificiels, des Etats de pacotille, de la camelote d'Etat. Tous les Etats du monde sont des créations politiques, ils sont donc tous artificiels : la Belgique, comme tous les autres. C'est la durée qui nous donne l'illusion que l'existence d'un Etat va de soi, qu'il n'aurait pas pu ne pas être et que c'est dans le cours naturel des réalités de ce monde qu'il fallait qu'il fût là ».*